

Elis SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie de bénéficiaires

Assemblée générale mixte du 21 mai 2026 – Résolution n°25

Elis

Société anonyme

RCS Nanterre 499 668 440

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie de bénéficiaires

Assemblée générale mixte du 21 mai 2026 – Résolution n°25

A l'assemblée générale de la société Elis,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire, de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires de votre société et/ou de valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital social de votre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission serait réservée aux catégories de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes :

- i) salariés et mandataires sociaux des sociétés liées à votre société dans les conditions de l'article L. 225-180 du code de commerce et de l'article L. 3344-1 du code du travail et ayant leur siège social hors de France ; et/ou
- ii) OPCVM ou autres entités de droit français ou étranger, ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié, investis en titres de votre société, dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués de personnes mentionnées au point i) ci-dessus ou permettant aux personnes mentionnées au point i) ci-dessus de bénéficier, directement ou indirectement, d'un dispositif d'actionnariat salarié ou d'épargne en titres de votre société.

Le montant nominal maximum des augmentations du capital susceptibles de résulter de cette émission s'élève à 5 millions d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de 5 millions d'euros fixé à la 24^{ème} résolution de la présente assemblée générale, lequel est distinct et autonome du plafond prévu à la 27^{ème} résolution de la présente assemblée générale.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

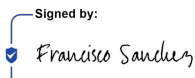
Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

Les commissaires aux comptes,

Fait à Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2026

Forvis Mazars SA

Signed by:

C530371C8DBE4DA...

Francisco Sanchez

Associé

PricewaterhouseCoopers

Digitally signed by

Signé par : BARDADI BENZEGHADI
Heure de signature : 13 avril 2026 | 10:46 CEST
 O: PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, OU: 0002 672006483
C: FR
Emetteur : CertiEurope eID User
7E2FD917467F40D8B434D50083DE3534

Bardadi Benzeghadi

Associé